

CRIQUETOT-L'ESNEVAL

Une assistante maternelle soupçonnée de maltraitance

Une assistante maternelle, exerçant dans une maison d'assistantes maternelles à Criquetot-l'Esneval est soupçonnée de maltraitance sur les enfants dont elle avait la charge. Plusieurs plaintes ont été déposées et son agrément a été suspendu. Une enquête est en cours.

MARIE-ANGE MARAINE

C'est le choc à Criquetot-l'Esneval, près du Havre. Une assistante maternelle, exerçant à la MAM (maison d'assistantes maternelles) La Tanière des Louveteaux, fait l'objet, depuis quelques jours, d'une enquête de gendarmerie. Insultes, claques, enfants secoués, humiliations : elle est soupçonnée de maltraitance sur les enfants dont elle avait la charge. Plusieurs plaintes ont été déposées contre cette professionnelle de la petite enfance qui exerce depuis 2010, d'abord à son domicile puis au sein de la MAM depuis son ouverture en 2020. D'autres plaintes pourraient s'ajouter encore.

.....
 Décrite comme
 « tyrannique » et
 « manipulatrice »

Les gendarmes de Criquetot-l'Esneval, chargés de l'enquête, procèdent actuellement à l'audition des parents employeurs de l'assistante maternelle de ces dix dernières années mais aussi les autres parents fréquentant la MAM. Il s'agit d'une enquête dite « d'environnement » fréquemment réalisée lorsqu'il s'agit de déterminer si les actes reprochés sont isolés ou récurrents. Une source judiciaire confie à *Paris Normandie* que « des éléments matériels sont en possession des enquêteurs qui accréditent le signalement ».

VIOLENCES ET HUMILIATIONS DÉNONCÉES

Ce que les familles reprochent à cette mère de famille d'une cinquantaine d'années ? Des violences psychologiques et des humiliations. Les parents rapportent les surnoms donnés aux enfants. Il y avait, par exemple, « le p'tit gros » ou « ce couillon de rouquin ». L'assistante maternelle est décrite par les familles comme « tyrannique » et « manipulatrice » avec les parents comme les enfants. « Elle a toujours dit très clairement : "pas de bisou ni de câlin. Si vous voulez ça



Une assistante maternelle exerçant au sein de la MAM La Tanière des louveteaux, à Criquetot-l'Esneval, est soupçonnée de maltraitance sur les enfants

pour votre enfant, il faut aller avec une autre nourrice". C'était assumé », évoquent plusieurs personnes dans la commune.

« FORCÉ À MANGER
 JUSQU'À LE FAIRE VOMIR »

Mais les violences seraient aussi

physiques. Il est question, preuves à l'appui, d'enfants violemment secoués dans leur lit parce qu'ils ne dormaient pas, d'enfants maintenus dans la chaise haute durant des heures pour qu'ils finissent leur repas. Une maman s'explique désormais pourquoi son enfant

devait être changé régulièrement : « Elle le forçait à manger jusqu'à le faire vomir », confie-t-elle, accablée. Le bout de chou est, depuis, victime de terreurs nocturnes et a de gros problèmes d'alimentation. « Je croyais que c'était moi qui gérais mal en tant que mère », souffle

cette jeune maman en s'effondrant.

Les parents ont découvert les claques données derrière la tête, les hurlements, les menaces, les cheveux tirés, les enfants isolés dans le garage ou dans le noir en guise de punition... « Elle a jeté un jouet à la tête d'un petit en criant « il va arrêter de chialer celui-là ! » et ce n'est qu'un exemple », rapportent les familles qui avouent leur colère extrême. Elles sont unanimes : « Cette femme ne doit plus pouvoir exercer auprès des enfants ! Nous espérons que la justice sera à la hauteur de tout le mal qu'elle a fait ».

Contactée, l'assistante maternelle mise en cause n'a pu être jointe.

Son agrément suspendu par le Département

Interrogé sur cette affaire, le Département de la Seine-Maritime, qui est en charge de la petite enfance, des PMI (centre de protection infantile) et donc des assistantes maternelles, déclare être bien au courant de cette situation au niveau de la direction enfance et famille. « Une décision de suspension d'agrément a été prise et notifiée le 9 septembre dernier. La suspension d'agrément court pour 4 mois maximum à compter de cette date.

L'assistante maternelle ne peut accueillir d'enfants dans le cadre professionnel durant cette phase de suspension. La situation de l'assistante maternelle sera examinée par la Commission consultative paritaire départementale (CCPD) dans ce délai de 4 mois et se prononcera sur le maintien ou le retrait à titre pérenne de l'agrément de l'assistante maternelle, sans nécessité d'attendre la suite ou la fin de l'instruction judiciaire ».